



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en la salle habituelle des séances publiques, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, le vingt-sept octobre deux mil vingt trois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Alain CARTRON, Maire.

M. Jean-Claude ALEXANDRE - Mme Nicole GENEVOIX - M. Gilles MUTIN - M. Olivier BAYLE - Mme Florence VEDRENNE - M. Remi VITREY. Adjoint.
Mme Josiane MICHAUD - Mme Ghislaine POSTANSQUE - Mme Jocelyne FINCK - M. Christian MASSOT - M. Hervé RENARD - M. Mohammed HADBI - M. Hervé TILLIER - M. Christophe PROST - Mme Noëlle COULIN - Mme Edith de MARESCHAL - Mme Claire CHEZEAUX - M. Gérald DUPUIS - Mme Marlène BAHLINGER - Mme Eliane QUATREHOMME - Mme Nathalie FREYDEFONT- M. Alexandre SUCHET.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Claude LEFILS (donne pouvoir à Mme Claire CHEZEAUX) - M. Philippe GAVIGNET (donne pouvoir à M. Hervé TILLIER) - Mme Anna GUICHARD (donne pouvoir à Mme Nicole GENEVOIX) - Mme Angélique DALLA TORRE - M. Daniel CARRASCO (donne pouvoir à Mme Eliane QUATREHOMME) - M. Christophe TALMET (donne pouvoir à M. Alexandre SUCHET).

Mme **Marlène BAHLINGER** est désignée comme secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 20 heures 30.

Délibération n° 2023/106 - OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle à l'assemblée que le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte toujours marqué par les guerres et les tensions géopolitiques, auxquelles s'ajoutent des événements météorologiques d'ampleur. Le niveau d'inflation élevé, un cours des matières premières et de l'énergie toujours défavorable, la détérioration des conditions de financement et des tensions sur l'emploi continuent à peser sur les collectivités en réduisant leurs marges de manœuvre.

LES LIGNES DIRECTRICES DU MANDAT 2020-2026

Pour mémoire, la stratégie adoptée se décline autour de trois axes majeurs :

- Une politique d'investissement et de développement des infrastructures soutenue,
- La maîtrise des dépenses,
- Une fiscalité favorable aux naitons.

Au cœur de cette stratégie, trois objectifs principaux :

- Les services rendus aux citoyens par la modernisation et le développement de l'offre,
- La qualité de vie des habitants par la préservation et l'amélioration du cadre de vie,
- Le rayonnement économique, touristique et culturel par une attractivité et un dynamisme accrus.

POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE

L'exercice 2023 s'achève. Les indicateurs demeurent positifs et l'atterrissage devrait confirmer cette tendance. La collectivité, au prix d'une recherche constante d'optimisation de ses dépenses et malgré des hausses de charges notamment de personnel, devrait pouvoir dégager de l'excédent de fonctionnement. Le dossier du lotissement Vanaret étant clos, son budget annexe sera réintégré au budget principal. Le calendrier modifié de projets tels que les aménagements cyclables, dans l'attente de l'attribution d'un soutien financier enfin confirmé, a impacté les prévisions d'investissement.

CONTEXTE INTERNATIONAL

Selon les experts de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques, qui rassemble les pays les plus prospères de la planète, elle représente aujourd'hui au moins 60 % du marché et 70 % du PIB mondial), l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses. En 2024, la croissance mondiale devrait refluer à 2.7 % compte tenu des effets progressifs des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévue enregistrée en Chine.

L'inflation globale diminue, mais l'inflation sous-jacente (qui offre une image plus précise de l'état de l'économie en excluant les prix de l'énergie, des denrées alimentaires, de l'alcool et du tabac, qui ont tendance à être plus volatils que les autres) demeure persistante, alimentée par le secteur des services et par la situation encore relativement tendue des marchés du travail. Elle pourrait s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Les prix de l'énergie sont loin des sommets atteints en 2022 au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, mais les marchés énergétiques restent tendus et le risque de perturbation de l'offre sur les marchés du pétrole, du charbon et du gaz demeure élevé. En raison des baisses de production pratiquées par les économies de l'OPEP+ et des niveaux relativement faibles des stocks, les prix du pétrole ont augmenté de plus de 25 % depuis la fin mai. Une nouvelle flambée des prix de l'énergie raviverait l'inflation globale et nuirait à la croissance des économies importatrices de matières premières.

Sur fond de hausse rapide des taux directeurs, les taux d'intérêt des nouveaux prêts aux entreprises et des nouveaux prêts hypothécaires ont augmenté. En cas de persistance des tensions sur les coûts ou de nouveaux signes de dérive à la hausse des anticipations d'inflation, les banques centrales seraient contraintes de maintenir leurs taux directeurs à des niveaux élevés plus longtemps que prévu, ce qui pourrait mettre au jour des vulnérabilités financières dans les bilans des établissements financiers et déclencher ce faisant une brusque réévaluation des risques de liquidité, de duration et de crédit. Bien qu'elle soit douloureuse pour les ménages et les entreprises, la hausse des coûts d'emprunt, qui vise à freiner la demande, constitue un canal classique de transmission des effets de la politique monétaire. Les attentes du public à l'égard d'une intervention budgétaire destinée à atténuer les chocs économiques se sont en outre accrues depuis la pandémie et la crise énergétique.

Le niveau élevé de la dette publique, en particulier celle des structures de financement des collectivités locales, restreint les possibilités de déploiement d'initiatives budgétaires à grande échelle. Les pouvoirs publics doivent élaborer et mettre en œuvre des plans budgétaires à moyen terme qui tiennent compte des besoins futurs croissants en matière de dépenses et qui répondent à ces derniers en vue de faire face aux enjeux que représentent le vieillissement démographique, la Défense, la transition climatique, la transformation numérique et l'alourdissement du fardeau de la dette. Il leur faut redoubler d'efforts à court terme pour reconstituer des marges budgétaires, afin de mieux aligner les politiques macroéconomiques à court terme et de veiller à assurer la viabilité de la dette. En l'absence d'ajustements des dépenses ou d'une augmentation de la fiscalité, tous ces facteurs se traduiraient par une hausse considérable du ratio dette publique/PIB à l'avenir.

De nouveaux efforts déployés pour réduire les contraintes sur les marchés du travail et des produits, rehausser l'investissement et le taux d'activité, et renforcer le développement des compétences permettraient d'améliorer les perspectives d'évolution de la productivité, de relever durablement les niveaux de vie et de rendre la croissance plus inclusive. Il est également essentiel d'accélérer les progrès réalisés en matière de décarbonation. Accroître les investissements dans les infrastructures vertes et numériques et les aides à l'innovation, renforcer les normes pour permettre une réduction des émissions, et élargir la portée des mécanismes de tarification du carbone tout en rehaussant son prix sont autant de priorités essentielles pour la plupart des économies.

LE CONTEXTE NATIONAL

En France, le printemps 2023 a été marqué par un ralentissement des prix à la consommation et par une activité économique plus dynamique que prévue, sans doute au-dessus de sa tendance de fond. L'emploi a quant à lui décéléré. D'ici la fin de l'année 2023, le reflux du glissement annuel des prix à la consommation se poursuivrait mais serait toutefois moins rapide qu'en mai-juin dernier, la contribution de l'énergie redevenant positive.

Dans un environnement international qui semble relativement peu porteur, et malgré un léger rebond attendu de la consommation des ménages, l'activité économique ralentirait en France. La demande mondiale adressée à la France resterait relativement peu dynamique et les exportations pourraient ralentir après leur rebond en partie ponctuel du printemps.

Les situations conjoncturelles des différentes branches d'activité restent relativement contrastées. Au deuxième trimestre 2023, plusieurs branches industrielles ont bénéficié d'effets de rattrapage, après avoir été pénalisées par des problèmes d'offre au cours de l'année 2022. C'est le cas, par exemple, de l'industrie automobile où les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques sont désormais moindres. La production électrique a aussi rebondi, avec la remise en service de réacteurs nucléaires arrêtés pour maintenance. Dans les branches très energo-intensives, comme la chimie, la situation s'est stabilisée voire s'est légèrement redressée dans un contexte de moindres tensions sur les cours du gaz et de l'électricité. Ces effets de rattrapage pourraient se poursuivre mais seraient de moindre ampleur.

Tandis que certaines difficultés d'offre ont diminué, les entreprises industrielles sont, au fil des mois, un peu plus nombreuses à déclarer faire face à des difficultés de demande. C'est par exemple le cas de la fabrication de biens d'équipements, dont l'activité, qui alimente en partie l'investissement des entreprises, pourrait ralentir. Par ailleurs, dans la construction de logements neufs, les perspectives restent orientées à la baisse. Enfin, la production de services continuerait de croître mais en décélérant.

Le projet de loi de programmation des finances publiques

Le PLF 2024 a pour principaux objectifs la lutte contre l'inflation, la baisse du déficit public qui s'inscrit dans la trajectoire de retour sous les 3% à horizon 2027, et l'investissement pour la transition écologique.

Pour lutter contre l'inflation, le projet de budget 2024 mobilisera près de 25 Md€ pour l'indexation des prestations sociales et des minimas sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

La maîtrise de la dépense publique doit permettre de poursuivre l'objectif de baisse du déficit, conformément au projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 en cours d'examen au Parlement. Le PLF 2024 engagera des économies à hauteur de 16 Md€, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

Pour mieux accompagner la maîtrise de la dépense, le PLF s'appuie sur des revues des dépenses publiques, qui seront conduites chaque année et articulées avec la procédure budgétaire, et la mise en place de réformes structurelles.

Les dépenses du PLF 2024 permettent de financer trois chantiers prioritaires :

- la transition écologique, avec 7 Md€ de crédits supplémentaires,
- le régalién – armée, police, justice –, en hausse de 4 Md€,
- l'éducation et la formation en croissance de 5,5 Md€.

Les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

- En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien.

- La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit au Parlement.
- Le PLF 2024 prévoit également une baisse du ratio de dépense publique en 2024, estimée à 55,3%. Cette baisse s'expliquerait par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie permise notamment par la baisse des prix de l'énergie.
- Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025. Il se stabiliserait, en 2024, à 109,7 %, puis poursuivrait sa décline pour s'établir à 108,1 % du PIB en 2027.
- La maîtrise de la dépense sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Elle sera rendue possible par des mesures de transformation structurelle et une évaluation renforcée de la qualité des dépenses, qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République et les priorités fixées par le Gouvernement. Les administrations de sécurité sociale participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage favorisant le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé (la progression de l'ONDAM s'établira à + 3,2 % en 2024, + 3,0 % sur 2025 puis + 2,9 % sur 2026-2027).
- Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.
- La maîtrise des dépenses doit aussi s'accompagner d'un renforcement de la qualité des dépenses, notamment en finançant des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, atteindre le plein emploi et s'assurer de la compétitivité des entreprises, notamment dans le cadre du plan « France 2030 ».
- Le Gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen des dépenses publiques, avec la mise en place d'une évaluation de la qualité de l'action publique, dispositif qui se traduit par la mise en œuvre de revues de dépenses.
- Ces revues de dépenses ont pour objectif de renforcer l'efficacité des politiques publiques, tout en générant des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Le PLF 2024 a pour objectif de « verdir » la fiscalité afin de la mettre en cohérence avec les objectifs environnementaux de la France. Le Gouvernement mobilise plusieurs leviers :

- Inciter les entreprises et les particuliers à accélérer la transition écologique,
- Diminuer les dépenses fiscales défavorables à l'environnement, dites « brunes »,
- Mobiliser tous les leviers de financement de la transition.

Pour financer la planification écologique, il prévoit une hausse inédite de 10 Md€ des crédits en autorisations d'engagement, donnant lieu à 7 Md€ de crédits de paiement dès 2024. Il s'accompagne, pour la quatrième année consécutive, d'un outil de cotation des dépenses selon leur impact environnemental : le **budget vert**.

Pour la première fois cette année, la direction du Budget a utilisé le budget vert comme outil d'aide à la décision lors des discussions budgétaires et fiscales avec l'ensemble des ministères, permettant ainsi de retracer précisément les dépenses consacrées à la planification écologique et de connaître le montant de l'ensemble des dépenses de l'État favorables et défavorables à l'environnement.

RECETTES

Nouvelle exonération de Taxe Foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique.

Réforme des zones de revitalisation rurales - Aménagement des dispositifs fiscaux zonés bénéficiant aux territoires ruraux

Étalement sur 4 ans de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) restante. Celle-ci sera totalement supprimée en 2027.

Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) est lui aussi ajusté et progressivement abaissé sur 4 ans.

Encadrement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), sur les réseaux de télécommunication fixes dont bénéficient les Régions ajustés à la baisse avec un plafond revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.

Refonte des redevances des agences de l'eau au 1^{er} janvier 2025 pour augmenter les ressources des agences de l'eau et assurer le financement des mesures du plan « Eau ». Elle instaure 2 redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif qui seront dus par les communes ou leurs groupements. Les tarifs prévus pour le calcul de ces redevances seront indexés chaque année sur l'inflation.

Fixation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 27,1 milliards d'euros, soit une hausse de 222,50 millions d'euros par rapport à 2023, destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation.

Minoration des variables d'ajustement : un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales sont ponctionnées. Tous les niveaux de collectivités sont concernés.

Les Régions : - 30 millions

Les Départements : - 27 millions

Le bloc communal : - 27 millions

Mise en place d'une compensation par l'État de 24,7 millions d'euros au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des Zones à Faible Émission (ZFE).

Estimation des montants des prélèvements effectués sur les recettes de l'État et destinés aux collectivités : 44,8 milliards d'euros dont une hausse de la DGF de 220 millions d'euros.

Évaluation des crédits de la mission « Relation avec les collectivités territoriales » finançant les dotations d'investissement au bloc communal et aux départements : 4,359 milliards d'euros en autorisations d'engagements et 4,275 milliards d'euros en crédits de paiement.

DEPENSES

Maintien du bouclier tarifaire pour les collectivités de moins de 10 ETP et de moins de 2 millions d'euros de recettes.

Suppression du Fonds de Soutien au Développement des Activités Péri-scolaires.

Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitants pour l'éligibilité à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Renforcement de la dotation « Biodiversité » qui devient la dotation de « Valorisation des Aménités Rurales » dotées de 100 millions d'euros attribuée à l'ensemble des communes rurales dont une partie significative du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Définition des modalités de répartition de la Dotation pour le Titres Sécurisés dont l'enveloppe passe à 100 millions d'euros.

Réforme de la dotation particulière « Elu Local » afin d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus des communes de moins de 10 000 habitants.

LE CONTEXTE LOCAL EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

L'enquête de conjoncture de la Banque de France indique que selon les chefs d'entreprise, l'activité a progressé en août dans les services et le bâtiment et s'est repliée dans l'industrie, sous l'effet notamment de fermetures estivales prolongées dans certains secteurs. Pour septembre, les chefs d'entreprise anticipent une progression de l'activité dans les trois grands secteurs, avec néanmoins un ralentissement dans les services. La production industrielle est de nouveau en légère progression, tirée principalement par les activités de fabrication de machines et équipements. Les carnets de commandes se contractent, mais restent globalement corrects. Les stocks de produits finis sont adaptés. Les prix des achats et des ventes se stabilisent. L'activité devrait rester en légère croissance.

Dans les services marchands, le courant d'affaires est stable dans l'ensemble, avec des évolutions toujours contrastées entre secteurs. L'activité progresse notamment dans le transport alors qu'elle est en recul dans l'hébergement-restauration et l'intérim. Les effectifs se sont un peu renforcés, mais des besoins persistent. Les prix restent en hausse modérée. L'activité devrait peu évoluer. L'activité mensuelle dans le bâtiment est en faible retrait, principalement du fait du segment du gros œuvre. Les carnets de commandes conservent toutefois une bonne consistance, même s'ils perdent un peu de profondeur sur le gros œuvre. Les prix se stabilisent dans l'ensemble. L'activité devrait se maintenir.

Dans les travaux publics, l'activité du dernier trimestre est, à nouveau, en hausse, à un rythme cependant ralenti. Elle devrait se stabiliser. Dans l'industrie, la reprise de septembre serait alimentée par le report de productions non réalisées en août dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique notamment. Au-delà, les carnets de commandes se dégradent à des niveaux en deçà de leurs moyennes de long terme. Les difficultés d'approvisionnement continuent de diminuer dans le bâtiment (10 % des entreprises les mentionnent en août, après 13 % en juillet) et dans l'industrie (17 %, après 21 %). Pour le cinquième mois consécutif, les industriels jugent que les prix sont en nette baisse pour les matières premières et que ceux des produits finis se stabilisent.

Dans les trois grands secteurs, la proportion d'entreprises ayant augmenté leurs prix le mois précédent continue de reculer et de se rapprocher de ses niveaux pré-Covid. La situation de trésorerie reste dégradée dans l'industrie et dans les services. Les difficultés de recrutement reculent quelque peu mais concernent encore la moitié des entreprises.

LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

La conjoncture économique continue d'influer sur le fonctionnement de la Communauté de communes, notamment par :

- la poursuite de l'inflation avec des hausses de prix de matières premières, le coût de l'énergie avec la fin de l'amortisseur électrique et la hausse des repas du marché de la restauration scolaire,

- l'augmentation de la masse salariale, passant par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et des conventions collectives des agents de droits privés, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, nécessitant le report d'un engagement politique de revalorisation du régime indemnitaire en place,

- l'augmentation des taux d'intérêts,

Le budget 2024 qui devra être prudent et prendre en compte un risque de réduction de la marge d'autofinancement pour les grands projets d'investissement futurs.

PERSPECTIVES 2024

En 2024, les dossiers d'envergure connaîtront une avancée majeure : le projet oenotouristique et l'ancienne gendarmerie, le marché couvert, nouveau lieu d'accueil des associations, le quai Fleury, rénovation énergétique de bâtiments.... Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera réajusté en fonction de ces évolutions. La montée en puissance des investissements s'accompagnera d'un recours accru au fonds de roulement et, en fonction des taux du marché, à l'emprunt.

L'expérimentation lancée en interne en 2023 visant à identifier « la part verte » de nos dépenses et recettes » devrait permettre de rendre compte dans le budget 2024 de l'attention portée par la collectivité à l'environnement, la durabilité de même qu'à sa responsabilité sociétale.

- Trois diagnostics ont d'ores et déjà été menés sur les bâtiments communaux de 1000 m2 ou plus (Maison de Nuits, école Barbier, Mairie) pour répondre aux dispositions du Décret Tertiaire. Ils seront complétés en 2024 par les diagnostics des bâtiments manquants. Suite à cela, de premiers travaux pourront être entrepris.
- Le projet de complexe oenotouristique se précise. La cession de l'ancienne gendarmerie par le Conseil Départemental est engagée.
- Le développement économique et touristique bénéficiera de l'extension de la zone d'activités économiques ainsi que de l'agrément des travaux réalisés Place du Beffroi et Place Monge.
- Les aménagements du Quai Fleury sont attendus pour le printemps.
- Les travaux du marché couvert sont envisagés pour l'été 2024.
- Les aménagements cyclables vont se poursuivre par tranches.
- La vidéoprotection bénéficiera d'un nouveau système de visionnage.
- Les programmes de voirie, mise en sécurité et accessibilité annuels seront reconduits.
- L'embellissement (espaces-verts + propreté) au service du cadre et de la qualité de vie des habitants progressera encore dans sa gestion de l'eau et dans ses pratiques durables.
- La politique solidaire en faveur des jeunes, des aînés ou des publics défavorisés se poursuivra à travers l'offre associative, sportive, culturelle et l'action sociale.
- Une nouvelle exposition temporaire prendra place au sein du musée municipal.

D'un point de vue strictement financier :

1° La Ville de Nuits-Saint-Georges doit tenir compte de quelques nouveautés :

- Les garanties d'emprunt doivent être prise en compte. Elles entrent dans la catégorie des engagements hors bilan puisque la collectivité accorde sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. Le total des emprunts garantis s'élève à 8 818 478,44€.
- Réforme de la taxe d'aménagement
L'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 impose désormais aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité (Ce versement était jusqu'alors facultatif). Ce nouveau dispositif ne prévoyant pas les règles de détermination de la quote-part reversée (Pourcentage, montant forfaitaire, fraction du coût...) ni de répartition minimum obligatoire en cas de refus du Conseil communautaire ou du Conseil municipal, une délibération concordante des deux structures et une convention fixant les modalités de répartition retenues sont nécessaires.

L'expérimentation relative à la détermination de la « part verte » du budget de la collectivité se poursuivra. La mise en œuvre des premières actions destinées à atteindre les objectifs liés au Décret Tertiaire dans les bâtiments communaux devrait se percevoir dans les charges de fonctionnement. Leur amortissement s'étendra néanmoins sur une durée qui variera en fonction des solutions technologiques employées.

2° Elle garde le cap de son projet de mandat...

- Programmation des investissements en tenant compte de l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), de sa capacité d'autofinancement et des possibilités d'emprunt.
- Optimisation des aides financières pour minimiser les restes à charge.
- Intégration des évolutions réglementaires et statutaires.
- Réduction de son empreinte carbone et anticipation des obligations à venir en matière de transition énergétique et de préservation des ressources.

3° ... Tout en maintenant un fonds de roulement à un niveau suffisant et les ratios financiers en dessous des seuils d'alerte...

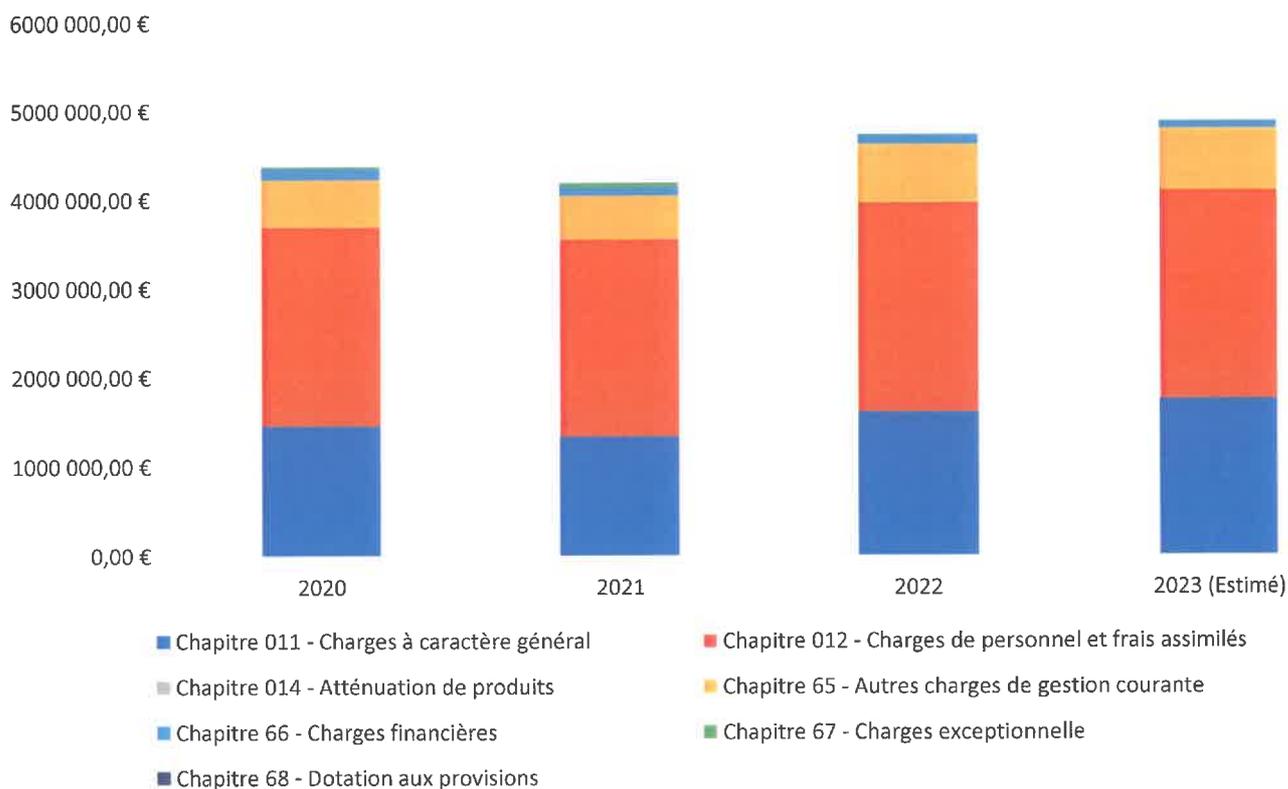
4° ... en faisant un usage opportun de sa trésorerie de même qu'en poursuivant sa stratégie de gestion de ses réserves foncières.

LE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement

Années	Chapitre 011 - Charges à caractère général	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 014 - Atténuation de produits	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	Chapitre 66 - Charges financières	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	Chapitre 68 - Dotation aux provisions	Total général
2019	1 328 307,04 €	2 071 716,32 €	0,00 €	764 546,53 €	125 046,19 €	21 725,25 €	0,00 €	4 311 341,33 €
2020	1 463 336,50 €	2 237 847,07 €	0,00 €	529 043,07 €	135 445,45 €	18 149,45 €	0,00 €	4 383 821,54 €
2021	1 344 228,69 €	2 217 288,85 €	0,00 €	487 787,23 €	99 013,77 €	42 540,67 €	2 742,26 €	4 193 601,47 €
2022	1 6124 30.24 €	2 359 538.68 €	0.00 €	651 790.44 €	103 997,38 €	3 821.27 €	4 594.87 €	4 736 352,88 €
2023 (Estimé)	1 756 171.43 €	2 347 651,27 €	0,00 €	691 662.32 €	80 988,16 €	3 438,40 €	0,00 €	4 879 911,57 €

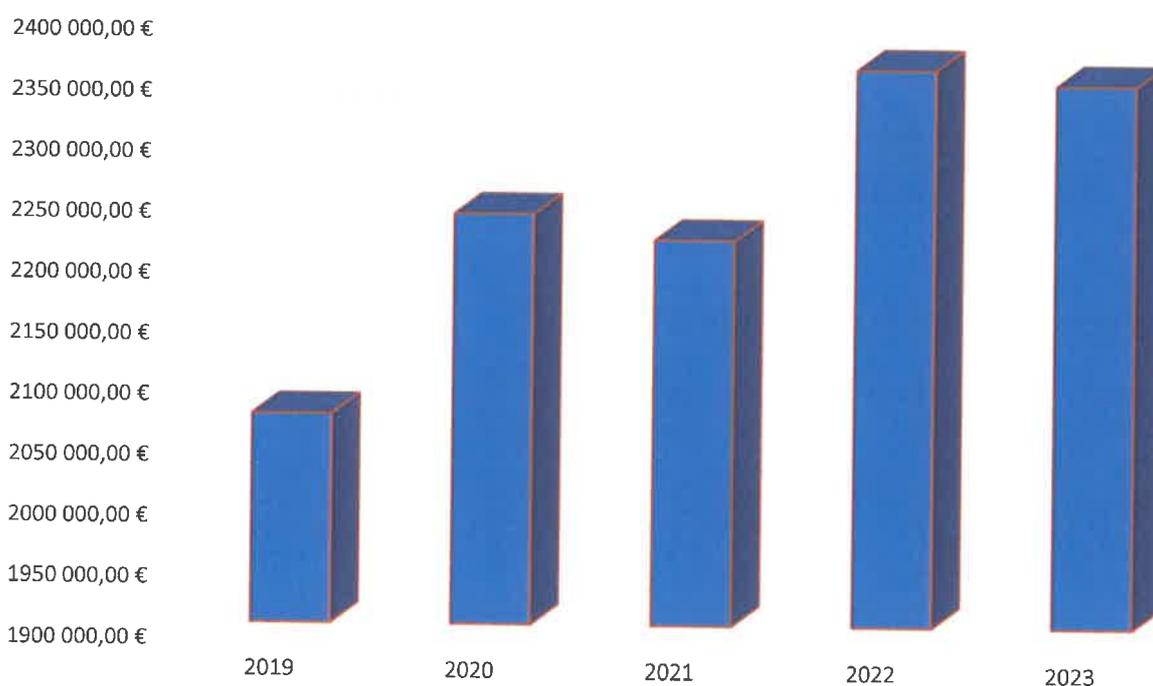
Dépenses de fonctionnement



Les charges de personnels et frais assimilés

Année	Charges de personnels et frais assimilés (Chapitre 012)	
2019	2 071 716,32 €	
2020	2 237 847,07 €	8,02%
2021	2 217 288,85 €	-0,92%
2022	2 359 538,68 €	6,42%
2023	2 347 651,27 €	-0,50%

Charges de personnels et frais assimilés (Chapitre 012)



Les frais de personnel intégreront :

- ❑ Le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) estimé à + 3 % par rapport à 2023 comprenant les prévisionnels d'avancements, d'évolution des traitements (Point d'indice et revalorisation des grilles de rémunération) et cotisations.
- ❑ Le recours à du personnel complémentaire pour faire face aux exigences sanitaires, techniques, règlementaires et nécessités de service.
- ❑ Le versement d'indemnités chômage à la suite de la fin de certains contrats.
- ❑ L'intégration des primes de précarité pour les contrats à durée déterminée récemment introduites par la loi.
- ❑ La revalorisation du RIFSEEP (IFSE et CIA).

Des contraintes

- ❑ Le maintien des investissements dans des équipements et des moyens permettant d'offrir aux agents des outils adaptés à l'évolution technique et technologique de leurs activités.
- ❑ La poursuite du déploiement de la nouvelle architecture informatique et de téléphonie nécessitant des investissements réguliers notamment pour maintenir notre cybersécurité au meilleur niveau.
- ❑ Les frais liés à la dématérialisation de procédures et d'accès à applications métiers (hébergement en mode « SAAS » / Instruction dématérialisée de certaines procédures d'urbanisme / Abonnements liés au raccordement de la fibre...)
- ❑ Des budgets « Communication / Animations » et celui du Musée calibrés en tenant compte d'une reprise importante d'animations et d'évènements à destination de la population.
- ❑ Une politique de subventions aux associations locales, sportives et diverses toujours soutenue et orientée au profit des associations ayant leur siège social à Nuits Saint Georges.
- ❑ Une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) maintenue et susceptible d'être majorée si les difficultés rencontrées par une tranche de population qui vit dans la précarité, notamment en raison de l'inflation, se confirment.

Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : la fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation compensée en application de la réforme, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

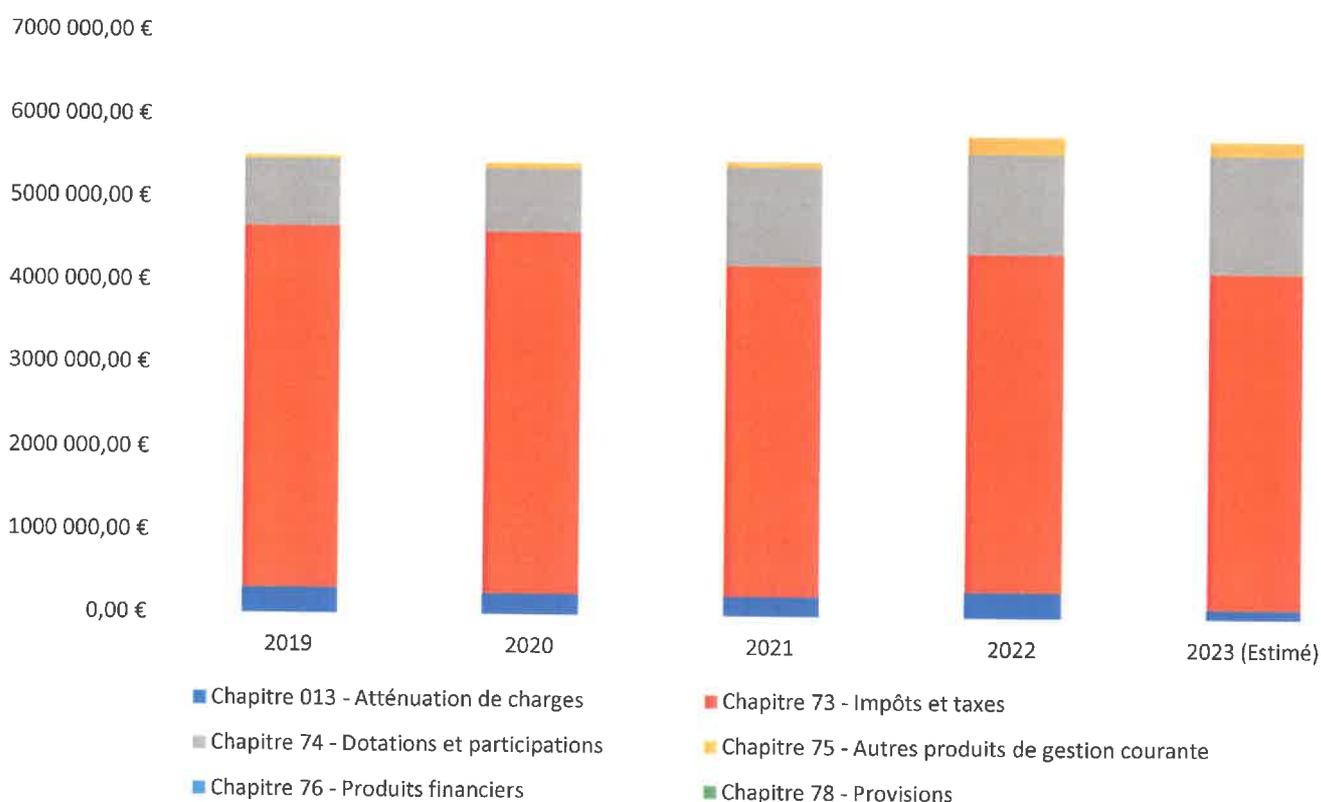
Produits de la fiscalité indirecte : la fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée (la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation...).

Dotations : elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

Autres recettes : elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, le revenu des immeubles.

Années	Chapitre 013 – Atténuation de charges	Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	Chapitre 73 – Impôts et taxes	Chapitre 74 – Dotations et participations	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	Chapitre 76 – Produits financiers	Chapitre 77 – Produits excep.	Chapitre 78 – Prov.	Tota génér
2019	26 458,44 €	310 172,04 €	4 347 588,22 €	805 663,48 €	42 971,05 €	0,00 €	296 575,04 €	0,00 €	5 802 969
2020	26 655,92 €	253 777,78 €	4 351 155,42 €	756 620,27 €	68 605,09 €	0,00 €	163 352,33 €	0,00 €	5 593 510
2021	8 477,95 €	242 647,81 €	3 974 347,71 €	1 178 646,50 €	65 226,19 €	6,40 €	153 500,51 €	0,00 €	5 614 375
2022	36 606,73 €	314 573,53 €	4 065 299,79 €	1 201 472,05 €	207 684,20 €	6,40 €	23 990,00 €	2 742,26 €	5 852 374
2023 (Estimé)	15 013,45€	124 189,37 €	4 035 570,14 €	1 422 182,56 €	161 916,77 €	8,86 €	43 146,41 €	50,00 €	5 651 583

Recettes de fonctionnement



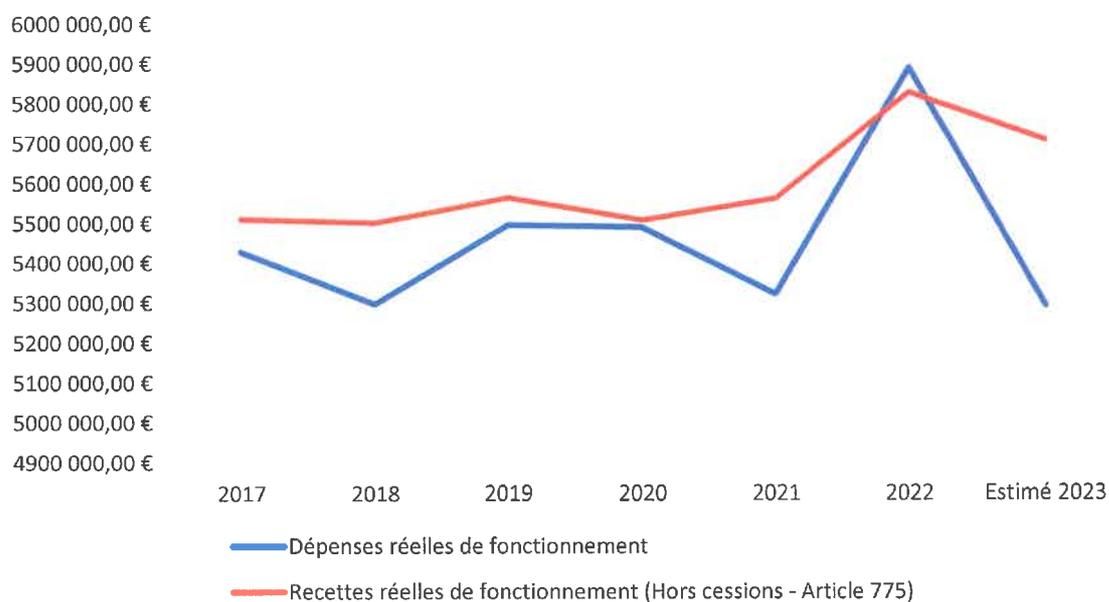
La nouvelle répartition des recettes fiscales (Perte des recettes de la taxe d'habitation compensées par la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale assortie d'un coefficient correcteur) cumulée avec la hausse des bases permettent de maintenir une fiscalité stable malgré l'impact d'une inflation prévisionnelle encore importante sur 2024.

L'effet de ciseaux constaté depuis plusieurs années (augmentation mécanique des dépenses de fonctionnement et baisse de recettes) s'est matérialisé de façon prégnante en 2022 (Dépenses supérieures aux recettes).

Une préparation budgétaire bien arbitrée et un contrôle renforcé des dépenses de fonctionnement, ont permis de rétablir une situation plus acceptable en 2023. Ce processus sera renouvelé pour l'année 2024.

Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement (Hors cessions - Article 775)
2017	5 427 246,80 €	5 510 029,94 €
2018	5 295 802,83 €	5 500 548,79 €
2019	5 495 064,30 €	5 563 812,40 €
2020	5 489 531,75 €	5 506 526,81 €
2021	5 320 895,20 €	5 561 103,07 €
2022	5 889 988,90 €	5 828 384,96 €
Estimé 2023	5 291 450,51 €	5 708 940,29 €

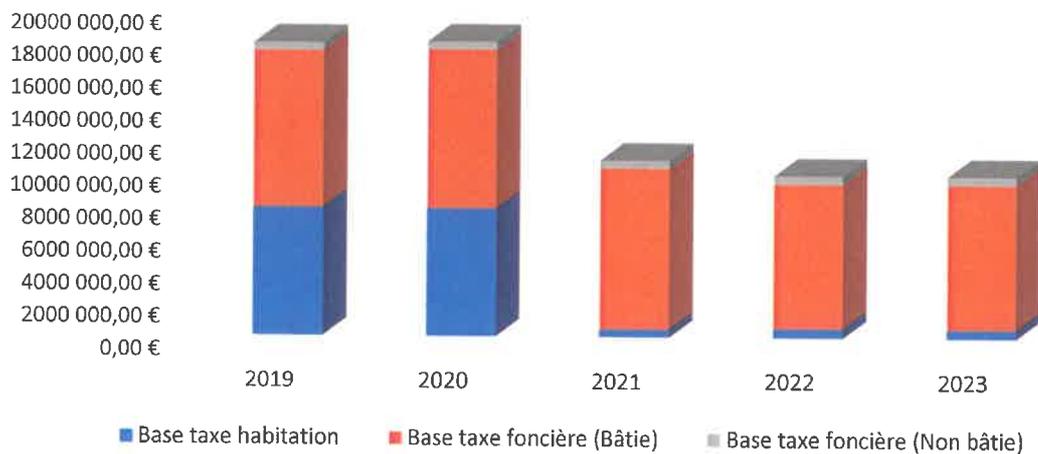
Effet ciseaux



La fiscalité

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2019	7 912 408,00 €	9 620 702,00 €	491 935,00 €
2020	7 871 056,00 €	9 758 488,00 €	497 566,00 €
2021	481 230,00 €	9 911 305,00 €	505 233,00 €
2022	567 629,00 €	8 909 000,00 €	517 400,00 €
2023	549 333,00 €	8 928 151,00 €	517 415,00 €

Bases fiscales



TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evolution base nette TH	Produit TH	Evolution produit TH	Taux TH	Evolution taux TH
2019	7 912 408	2,77 %	756 056	-2,20 %	9,82 %	2,51 %
2020	7 871 056	-0,52 %	776 998	2,77 %	9,82 %	0 %
2021	481 230	-93,89 %	47 257	-93,89 %	9,82 %	0 %
2022	567 629	17,95 %	55 741	17,95 %	9,82 %	0 %
2023	549 333	-3,22 %	53 944	-3,22 %	9,82 %	0 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evolution base TFB	Produit TFB	Evolution produit TFB	Taux TB	Evolution taux TB
2019	9 620 702	2,42 %	1 700 940	3,36 %	17,68 %	2,49 %
2020	9 758 488	1,43 %	1 725 301	2,42 %	17,68 %	0 %
2021	8 911 305	1,57 %	1 725 301	1,43 %	17,68 %	0 %
2022	8 644 000	-12,79 %	3 343 499	93,97 %	38,68 %	118,78 %
2023	8 928 151	3,29 %	3 446 001	3,07 %	38,68 %	0 %

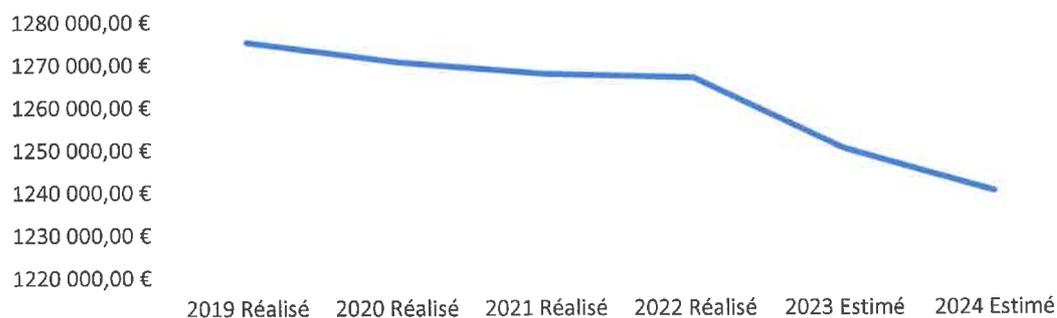
2021 matérialise l'effet de la Loi de Finances qui a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales. La compensation de cette perte est intervenue par le transfert de la part de la taxe foncière perçue par les Départements.

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evolution base TFNB	Produit TFNB	Evolution produit TFNB	Taux TFNB	Evolution taux TNB
2019	491 935	2,18 %	72 938	3,83 %	15,15 %	2,50 %
2020	497 566	1,14 %	74 528	2,18 %	15,15 %	0 %
2021	505 233	1,54 %	75 381	1,14 %	15,15 %	0 %
2022	517 400	2,41 %	76 543	1,54 %	15,15 %	0 %
2023	517 415	0 %	78 386	2,41 %	15,15 %	0 %

□ L'attribution de compensation de taxe professionnelle (Article 73211)

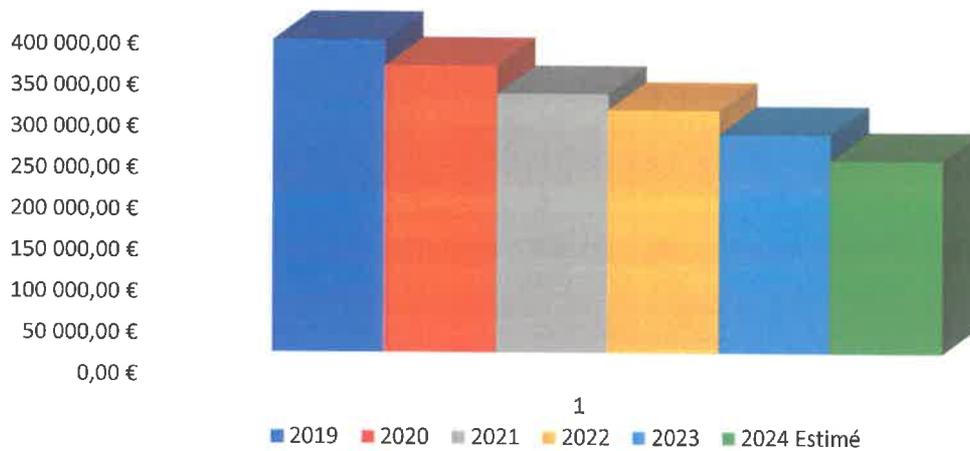
2019 Réalisé	1 275 358,00 €
2020 Réalisé	1 270 656,00 €
2021 Réalisé	1 267 686,00 €
2022 Réalisé	1 266 741,00 €
2023 Estimé	1 250 000,00 €
2024 Estimé	1 240 000,00 €



□ La Dotation Globale de Fonctionnement (Article 74111)

2019	379 878,00 €
2020	349 000,00 €
2021	315 080,00 €
2022	295 448,00 €
2023	266 392,00 €
2024 Estimé	235 000,00 €

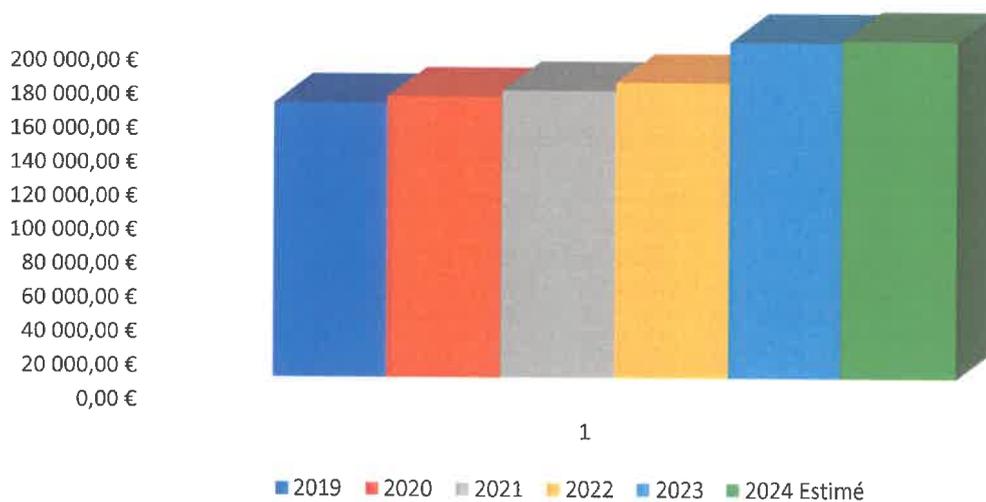
DGF - Dotation forfaitaire



La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) – Article 741121

2019	162 155,00 €
2020	166 146,00 €
2021	169 939,00 €
2022	174 704,00 €
2023	198 772,00 €
2024 Estimé	200 000,00 €

DSR

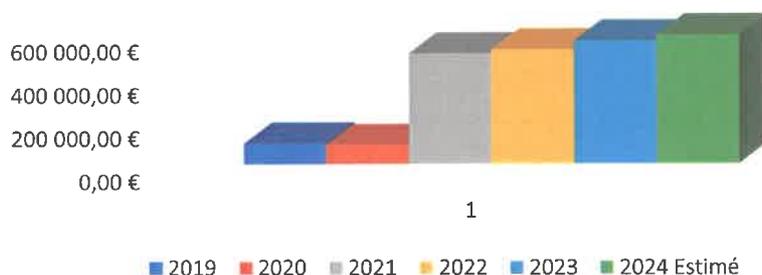


□ **La Dotation de Compensation de l'exonération de taxes foncières – Article 74833**

La variation constatée à compter de 2021 correspond à la compensation mise en place dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation.

2019	96 614,00 €
2020	90 000,00 €
2021	515 355,00 €
2022	532 819,00 €
2023	572 247,00 €
2024 Estimé	600 000,00 €

Dotation compensation exonération taxes foncières



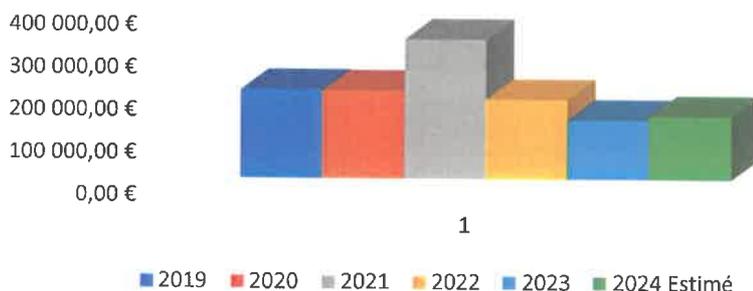
□ **La dotation de l'Etat aux titres sécurisés** : A compter de la loi de finances pour 2018, une dotation forfaitaire est attribuée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques. L'investissement et la performance du service rendu permette de bénéficier, en plus de la part forfaitaire de la Dotation Titres Sécurisés de 9 000€, de la part variable la plus élevée soit 12 500 €.

□ **Taxe additionnelle aux droits de mutation, d'enregistrement ou de publicité – Article 7381 (73123 en M57)**

Elle est perçue par les communes et concerne la plupart des ventes de biens immobiliers ou mobiliers.

2019	209 313,00 €
2020	207 861,94 €
2021	330 303,69 €
2022	188 195,02 €
2023	140 020,21 €
2024 Estimé	150 000,00 €

Droits de mutation

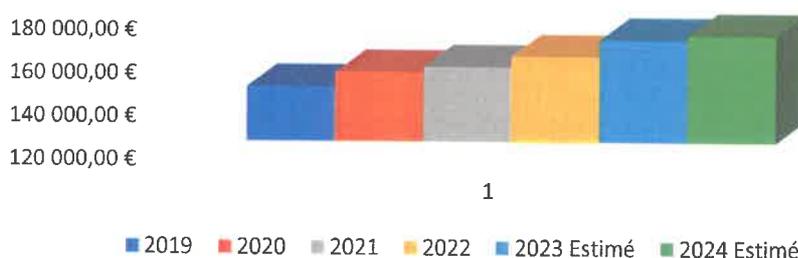


❑ Taxe sur les pylônes électriques – Article 73132

Cette taxe, forfaitaire et annuelle, touche les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est au moins égale à 200 kilovolts.

2019	145 500,00 €
2020	152 400,00 €
2021	155 000,00 €
2022	159 930,00 €
2023 Estimé	167 760,00 €
2024 Estimé	170 000,00 €

Taxe sur les pylônes électriques



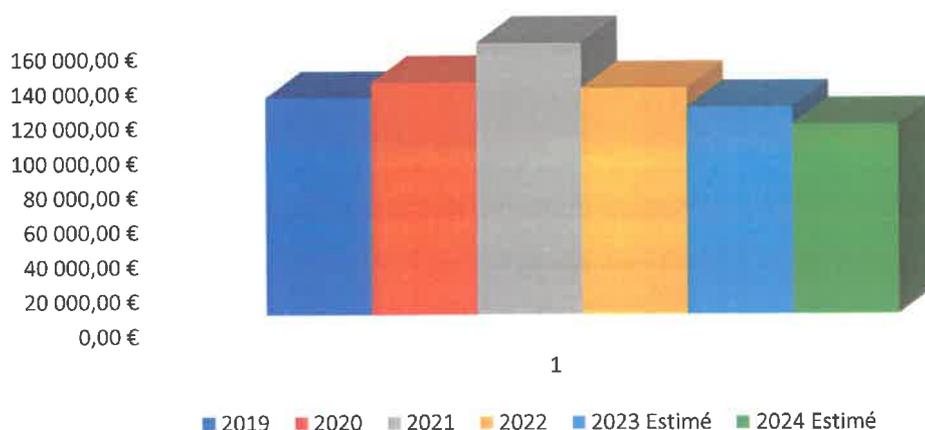
❑ Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – Article 73141

Elle a remplacé la Taxe Locale sur l'Electricité (TLE)

Elle est calculée en fonction des quantités d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA. Le montant est obtenu en appliquant au tarif, un coefficient multiplicateur unique. Il est perçu par le SICECO puis reversé aux communes.

2019	125 760,00 €
2020	134 646,48 €
2021	157 363,55 €
2022	131 175,61 €
2023 Estimé	120 000,00 €
2024 Estimé	110 000,00 €

Taxe sur l'électricité



□ Dotation biodiversité et aménités rurales – Article 74718

L'article 202 de la loi de Finances pour 2023 a réformé la dotation de soutien aux communes

pour la protection de la biodiversité instaurée par la loi de Finances pour 2020 en remplacement de la dotation budgétaire « Natura 2000 » créée par la loi de Finances 2019.

Elle est destinée, sous conditions du respect des critères liés au potentiel financier, aux communes de moins de 10 000 habitants dont le territoire est couvert, au 1^{er} janvier 2022, à plus de 50% par un site « Natura 2000 », ou compris en tout ou partie dans un parc national, ou en parc naturel régional, ou encore situé au sein d'un parc naturel marin.

2022	43 042,00 €
2023	46 002,00 €

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

LES PREMIERES ORIENTATIONS SIGNIFICATIVES POUR 2024 :

➤ Voirie, eaux pluviales et éclairage public :

- Aménagement de la place Monge,
- Travaux de requalification Quai Fleury et parking
- Voies cyclables et aménagement du quartier de la Gare (Etudes - première tranche de travaux),
- Poursuite de l'évolution de l'éclairage public vers les nouvelles technologies d'économies d'énergies (Led...)
- Poursuite du programme de voirie,

- **Entretien et valorisation du patrimoine :**
 - Poursuite de la rénovation, réhabilitation et mise aux normes de bâtiments communaux (Salle Jean Macé ...),
 - Aménagement du 1^{er} étage de la Maison de Nuits pour l'accueil des structures associatives),
 - Continuité des interventions liées à l'accessibilité (ADAP) et aux normes PMR,
 - Travaux de rénovation du marché couvert,
 - Chemins de vignes selon besoins,
 - Etude passage SNCF,
 - Travaux de réfection de l'église Saint Denis,
 - Travaux de rafraîchissement de la salle Boursot,

- **Cadre de vie :**
 - Aménagements place Monge et place du Beffroi
 - Poursuite de la modernisation de l'éclairage du centre-ville (Led,..)
 - Créations végétalisées et fleurissement en lien avec la transition écologique (Ilots de fraîcheur – Végétaux limitant l'usage de l'eau...),
 - Réfection et valorisation des toilettes publiques,

- **Culture et Tourisme**
 - Partie culturelle du projet œnotouristique,
 - Remise en état de panneaux (Sentier viticole),
 - Etude sur une signalétique des 1^{ers} crus,
 - Manifestation sportive d'envergure,

- **Sécurité**
 - Remplacement de divers matériels,
 - Panneaux de signalisation,
 - Acquisition de nouvelles caméras de vidéoprotection,

- **Ecoles**
 - Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique
 - Etudes sur la désimperméabilisation des cours d'école,

- **Commerces du Centre-ville :**
 - Soutien au commerce local et aux entreprises en partenariat avec le Communauté de communes,
 - Réalisation d'une boutique « test »,

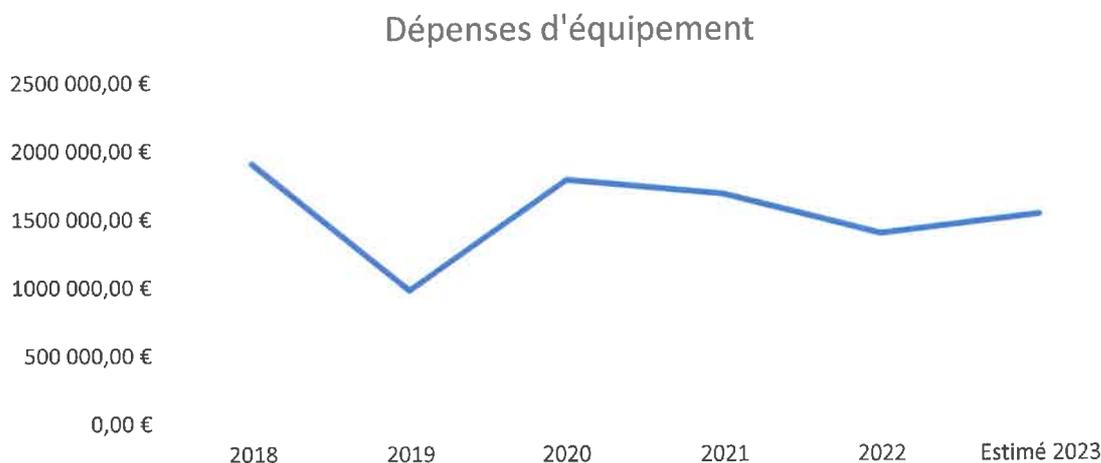
- **Autres travaux :**
 - Des travaux seront effectués dans l'ensemble des bâtiments scolaires et sportifs comme chaque année ainsi que dans les logements communaux.
 - Verdissement des procédures (Achat – Gestion des déchets) en lien avec le budget « vert »,

- **Les nouvelles technologies**
 - Poursuite de la dématérialisation des documents et procédures (Etat civil, Urbanisme, Titres d'identité...),
 - Renforcement de la cybersécurité,
 - Poursuite du déploiement de la fibre et des applications métiers,

- Equipement d'une ou plusieurs salles avec du matériel audio et vidéo plus performant,

Dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement brut (Comptes 20 - 21 - 23 - 45 - 72)	
2018	1 909 177,26 €
2019	974 040,08 €
2020	1 784 334,56 €
2021	1 678 805,32 €
2022	1 386 795,33 €
Au 09/10/2023	1 142 782,65 €



Depuis plusieurs années, la Ville de Nuits Saint Georges a souhaité financer ses investissements par ses ressources propres sans recours à l'emprunt.

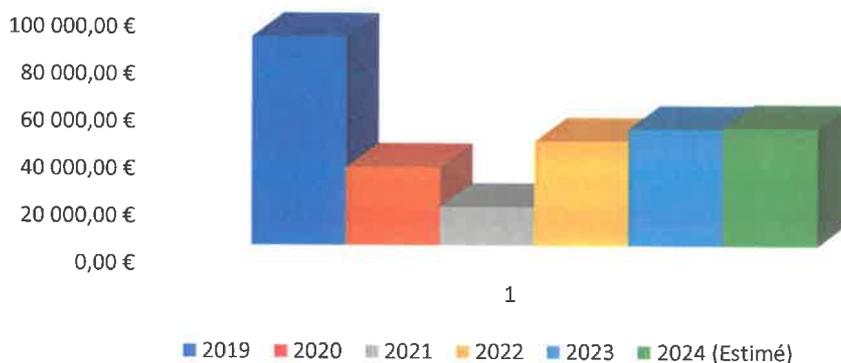
Les recettes d'investissement

- La taxe d'aménagement (ex-TLE).

Elle est perçue sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

Taxe d'aménagement (Article 10226)	
2019	88 306,45 €
2020	33 118,13 €
2021	16 361,94 €
2022	44 245,71 €
2023	49 458,46 €
2024 (Estimé)	50 000,00 €

Taxe d'aménagement



Les cessions sous promesse de vente ou en cours de négociation :

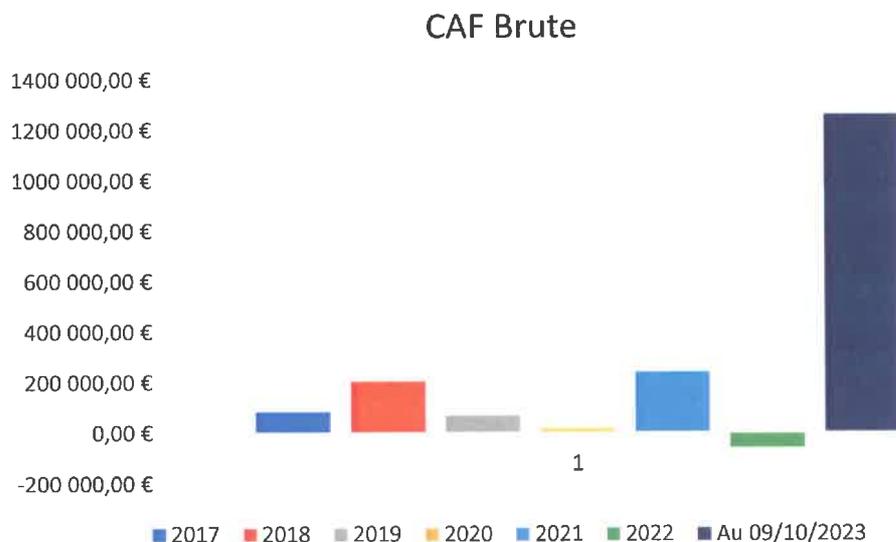
- Ensemble « Crébillon »

SITUATION FINANCIERE

- **La capacité d'autofinancement**
- **Capacité d'autofinancement (CAF) brute**

Elle représente l'excédent des produits de fonctionnement réels par rapport aux charges de fonctionnement réelles. Il doit permettre, à minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financements propres pour les investissements.

Années	Charges de fonctionnement	Produits de fonctionnement	CAF
2017	5 427 246,80 €	5 510 029,94 €	82 783,14 €
2018	5 295 802,83 €	5 500 548,79 €	204 745,96 €
2019	5 495 064,30 €	5 563 812,40 €	68 748,10 €
2020	5 489 531,75 €	5 506 526,81 €	16 995,06 €
2021	5 320 895,20 €	5 561 103,07 €	240 207,87 €
2022	5 889 988,90 €	5 828 384,96 €	-61 603,94 €
Au 09/10/2023	3 968 587,88 €	5 233 195,27 €	1 264 607,39 €



□ Capacité d'autofinancement (CAF) nette

Elle correspond à l'épargne brut (CAF brute) après déduction des remboursements de la dette et permet de mesurer l'épargne disponible pour l'équipement.

□ Fonds de roulement.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent ou au déficit de fonctionnement ou d'investissement. Il vise à compenser le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

STRATEGIE FINANCIERE

Il est proposé :

- D'emprunter sur 2024 pour financer notamment le PPI en maintenant un ratio de désendettement favorable sur les années à venir. La durée de l'emprunt sera fonction des taux à court, moyen et long terme.
- Conserver sur les années à venir un fonds de roulement prudent de l'ordre de 500 000 € afin de faire face aux possibles baisses des dotations de l'Etat, aux éventuelles réformes de la fiscalité et aux fluctuations des coût des matières premières.

LES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET CHAUFFERIE BOIS

En 2024, l'optimisation de cette installation se poursuit en lien avec le SICECO.

Le remplacement de certaines pièces d'usure est cependant à prévoir.

Etude et travaux pour extension de la zone de couverture au Clos Michel et à l'école Bernard BARBIER.

2 - BUDGET LOTISSEMENT BAS DE TORTEREAU

Les acquisitions et échanges fonciers sont quasiment finalisés.

La nouvelle gendarmerie devrait être achevée en 2025. Les réseaux et la voirie seront réalisés en 2024 en parallèle de sa construction.

3 - BUDGET LOTISSEMENT VANARET

Le lotissement est terminé.

Le Décompte Général Définitif (DGD) en permettant la clôture juridique et financière sur l'année 2023 est en attente. Le solde sera intégré au budget principal.

Le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** qu'il a effectivement pris connaissance du contenu du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 ;

- **DIT** qu'un véritable débat a bien eu lieu.

Fait en la salle habituelle des séances publiques, les jour, mois et an que dessus.
Les signatures sont au registre.

Pour Copie Conforme,



Le Maire.

Alain CARTRON

